



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 12514

Texte de la question

M. Philippe Martin appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mensualisation des indemnités de fonction des magistrats de l'ordre judiciaire. En effet, cette mensualisation est effective dans les cours d'appel de Lyon et de Grenoble ; de plus, son prédécesseur, dans une réponse écrite (n° 12266. - Sénat. - 5 octobre 1995) avait envisagé sa généralisation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier, trois années après.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que les travaux engagés en 1995 en vue de la généralisation à l'ensemble des cours d'appel de la mise en paiement mensuelle des indemnités de fonction des magistrats, d'ores et déjà pratiquée dans les cours d'appel de Lyon et Grenoble, n'ont pu aboutir à ce jour, compte tenu du contexte budgétaire de ces dernières années. Cependant, la chancellerie, consciente de l'intérêt que présenterait pour les personnels des services judiciaires le paiement mensuel de ces indemnités, persistera dans ses efforts pour faire aboutir, à terme, cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12514

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1754

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4717